

MAIRIE DE BEAULON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Session Ordinaire
Séance du 27 juillet 2017

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 18

Qui ont pris part à la délibération : 12

Le pouvoir : Mme VALLA Marie-Paule donne pouvoir à Mr MORIN Daniel

Date de la convocation : 21 juillet 2017

Date de l'affichage : 21 juillet 2017

L'An deux mil dix-sept et le vingt et sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le vingt et un juillet deux mil dix-sept.

Etaient présents : Mrs LOGNON Alain, Maire, BENIGAUD Patrick, FRIZOT Bernard, MORIN Daniel, GILLARDIN Jean-Michel, Mmes BERGER Christine, RABOUTOT Odile, ROBOTA Colette, MARECHAL Marie-Noëlle, LAVOCAT Hélène, DUPONT Sandra

Excusées : Mmes VALLA Marie-Paule, PRIEUR Carole, GUYOT Marie-Louise ; Mrs BERNON Gérard, FAVARETTO Alain, CHARPENTIER Jean-Marie, VIZIER Jérôme

Secrétaire : Mme ROBOTA Colette

DELIBERATION POUR REPARTITION DES INDEMNITES D'ELECTION A MMES CHEVENIER CAROLINE ET HOUX SANDRINE.
--

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du montant reçu par la commune, correspondant à l'indemnité pour travaux lors des élections législatives du 11 juin et du 18 juin 2017 qui s'élève à 352,06 euros.

Monsieur le Maire propose que les indemnités soient réparties entre Mme CHEVENIER Caroline et Mme HOUX Sandrine qui ont effectué ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention de leur verser la somme de 176, 03 euros chacune.

DELIBERATION POUR ADMISSION CREANCES EN NON VALEURS BUDGET ASSAINISSEMENT
--

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la liste de proposition d'admission en non valeur, transmise par le Trésor Public, pour le budget assainissement, pour un montant total TTC de 402, 50 €.

Le Conseil Municipal, avec 12 voix pour, autorise le comptable à admettre les créances listées en non valeur, pour un montant de 402, 50 € TTC.

DELIBERATION POUR ACQUISITION D'UNE LICENCE IV

Monsieur le Maire rappelle que la SAS BAR exploitante du café restaurant « les Amis » de BEAULON est actuellement en liquidation judiciaire. Aucune disposition réglementaire législative n'interdit aux communes d'acquérir une licence de débit de boissons. La Commune de BEAULON ne compte aujourd'hui qu'une licence IV et l'absence de café ou de bar est fortement préjudiciable à l'animation locale. En se portant acquéreur de cette licence, la commune souhaite pouvoir conserver celle-ci sur le territoire communal. Par ailleurs, elle souhaite favoriser l'implantation d'un bar au gré des opportunités qui pourraient se présenter dans le cadre de création de nouveaux programmes immobiliers ou lors d'opérations de restructuration urbaine.

Il est donc proposé que la commune se porte acquéreur de cette licence moyennant le prix net vendeur de 2 000, 00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

- Adopte la position de Monsieur le Maire, et le charge de faire une proposition de rachat auprès de l'adjudicateur judiciaire responsable du dossier de liquidation.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION POUR CREATION DU FILM-DOCUMENTAIRE « SOLOGNE BOURBONNAISE PAR NATURE »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des Conservatoires d'Espaces Naturels de l'Allier qui sollicite la Commune pour un soutien financier pour la création du film « Sologne Bourbonnaise par nature ». Le projet prévoit, dans une seconde phase, que des projections plein-air, puissent être organisées dans plusieurs communes de la Sologne Bourbonnaise, ainsi qu'un web-doc en ligne et un projet pédagogique à destination des écoles.

Pour que ce film puisse voir le jour, il leur faut compléter leur plan de financement par, entre autres, l'engagement de collectivités locales.

Après discussion, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer une subvention de 150 € aux Conservatoires d'Espaces Naturels de l'Allier.

QUESTIONS DIVERSES

Madame LAVOCAT Hélène informe qu'une offre d'emploi a été publiée auprès de Pôle Emploi pour le recrutement d'un nouveau cuisinier au restaurant scolaire. 17 candidatures ont été reçues en Mairie. Des entretiens ont eu lieu et le choix final s'est porté sur une personne ayant déjà de l'expérience dans la restauration.

Monsieur LOGNON Alain annonce que le projet de reprise de la boulangerie est en stand-by. Il faudrait trouver un porteur de projet.

Monsieur LOGNON Alain informe que le projet micro-crèche devrait aboutir. Il rencontrera de nouveau, le 19 septembre, l'association créée par Audrey Durand « les Crèches de Mélusine ».

Monsieur LOGNON Alain fait un point sur l'état d'avancement des travaux, avec notamment en cours les travaux d'accessibilité, la réfection électrique du marché couvert ... Les travaux de peinture aux écoles et à la mairie auront lieu en août et aux vacances de Toussaint ...

Suite à la demande de l'association de la Pétanque, Monsieur LOGNON Alain propose de remettre la chaîne qui interdisait l'entrée aux véhicules sur le terrain de pétanque au stade. En effet, des voitures y stationnent régulièrement. Désormais aucun véhicule n'aura accès au terrain de pétanque et au marché couvert.

Monsieur MORIN Daniel fait un point sur les finances.

Mme BERGER Christine donne une présentation du futur site internet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20 minutes.